



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2004/4/Add.3  
1<sup>er</sup> mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Huitième session, 10, 13 et 14 mai 2004  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2007**

**Sous-programme relatif à la restructuration industrielle  
et au développement de l'entreprise**

**Description des activités**

**POUR ADOPTION**

Le Bureau du Comité soumet à ce dernier, pour adoption, le présent projet de programme de travail pour 2004-2007. Ce programme comprend trois parties. La première (document TRADE/2004/4) expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes placés sous la responsabilité du Comité: développement du commerce d'une part, restructuration industrielle et développement de l'entreprise d'autre part. La deuxième, qui fait l'objet du présent document et du document TRADE/2004/4/Add.1, décrit en détail les activités spécifiques à mener. La troisième partie consiste en tableaux récapitulatifs de ces activités spécifiques et figure dans les documents TRADE/2004/4/Add.2 et TRADE/2004/4/Add.4.

Le Bureau demande que: 1) le programme de travail au titre du sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise (relevant du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) et du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8)) soit **adopté** pour la période allant jusqu'à la session de 2005 du Comité et 2) que, pour créer un sous-programme cohérent et bien défini sur la restructuration industrielle et le développement de l'entreprise, les deux groupes de travail entreprennent avec le secrétariat au cours de l'année à venir un examen du reste du programme de travail en vue d'un meilleur ciblage. Le Bureau a fait observer que 3) dans ce cadre, les décisions et orientations de la récente session annuelle du WP.8 pourraient constituer une bonne base.

Des renseignements sur les travaux menés sous l'égide du Comité sont diffusés sur le site Web de cet organe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade>.

Document connexe établi précédemment: TRADE/2003/11/Add.1 (projet de programme de travail pour 2003-2005: description des activités).

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Introduction .....	3
1.1. RESPECT ET APPLICATION DES LOIS COMMERCIALES GRACE À UNE BONNE GOUVERNANCE ET À LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS ET DU SOUTIEN.....	3
1.2. RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE .....	6
1.3. DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT .....	8
1.4. NOUVELLE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR.....	10
1.5. PUBLICATIONS.....	11

## INTRODUCTION

Le programme de travail pour 2004-2007 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comprend trois parties. La première, contenue dans le document TRADE/2004/4, expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes relevant de la responsabilité du Comité: développement du commerce d'une part, restructuration industrielle et développement de l'entreprise d'autre part. La deuxième, qui fait l'objet du document TRADE/2004/4/Add.1 (pour le sous-programme relatif au développement du commerce) et du présent document (pour le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise), décrit en détail les activités spécifiques à mener. La troisième partie consiste en tableaux récapitulatifs de ces activités spécifiques et figure dans les documents TRADE/2004/4/Add.2 (pour le sous-programme relatif au développement du commerce) et TRADE/2004/4/Add.4 (pour le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise).

Le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise vise principalement à aider les gouvernements des pays membres de la CEE à créer un environnement favorable ainsi que des normes et des stratégies d'un bon rapport coût-efficacité à l'appui de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise. Dans ce cadre, on s'attachera aussi à examiner, concevoir et actualiser des politiques efficaces pour la restructuration industrielle et le développement de l'entreprise. Plus précisément, entre 2004 et 2007, la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise contribuera à mettre en place un réseau de fonctionnaires gouvernementaux, de groupes d'experts et d'organes consultatifs pour faciliter l'exécution de cette tâche. Le sous-programme prévoit également la formation et l'éducation des responsables de l'élaboration des politiques ainsi que la création de points de comparaison internationaux pour mesurer l'application des normes.

### **1.1. RESPECT ET APPLICATION DES LOIS COMMERCIALES GRACE À UNE BONNE GOUVERNANCE ET À LA TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS ET DU SOUTIEN**

Le Groupe de travail 5 aide les gouvernements à établir et encourager des pratiques et des normes adéquates en matière de commerce et de gouvernance ainsi qu'à mettre en œuvre leurs directives. Il faut pour cela prévoir des programmes, des projets et une formation dans les pays concernés et mobiliser des ressources des donateurs pour financer cette assistance et ce soutien. Le Groupe de travail supervise les groupes consultatifs qu'il a créés pour aider les gouvernements dans la mise en œuvre de leurs directives concernant les partenariats public-privé pour le développement durable; la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement et la promotion de ressources foncières au service du développement et de marchés immobiliers viables. Les groupes consultatifs se composent d'experts provenant des secteurs tant public que privé. Ils apportent une aide technique aux pays en transition et reçoivent des contributions financières et en nature extrabudgétaires. Les milieux d'affaires travaillent en étroite collaboration avec ces groupes. Afin d'encourager une coopération accrue avec les milieux d'affaires et de faciliter la mise en œuvre des directives de l'ONU (juillet 2000) pour renforcer les relations avec les milieux d'affaires en vue d'atteindre les objectifs de l'ONU, le Groupe de travail a contribué à l'élaboration des directives pour l'établissement de partenariats

avec les milieux d'affaires, en faisant fond sur son expérience de la création de ces nouveaux types de partenariats.

### **1.1.1 Promotion des partenariats public-privé pour le développement durable**

Par suite de fortes contraintes budgétaires, les gouvernements de toute la région de la CEE ont eu beaucoup de difficultés pour financer l'infrastructure et certains secteurs industriels à forte intensité de capital. Le besoin d'améliorer les services d'infrastructure dans tous les pays en transition est peut-être le plus pressant. Le financement privé, sous forme de partenariats public-privé (PPP), est une source additionnelle importante de fonds, que les gouvernements peuvent utiliser à cette fin. Les PPP sont difficiles à mettre en place. Ils nécessitent des qualifications plus courantes dans le secteur privé que dans le secteur public. Depuis 1996, le Groupe CET (Construction-Exploitation-Transfert) de la CEE contribue à mieux faire connaître et comprendre les possibilités aussi bien que les difficultés inhérentes aux projets PPP. Il a publié deux guides, qui constituent une plate-forme de négociation à l'intention des gouvernements sur la manière de traiter avec les investisseurs étrangers, a entrepris plusieurs missions consultatives auprès des gouvernements et a participé à la formation de fonctionnaires. Les gouvernements de plusieurs pays ont créé des cellules PPP chargées d'administrer et de présenter des projets. Le succès de ces cellules est tel qu'on les considère de plus en plus comme un impératif institutionnel pour assurer la réussite des projets PPP.

L'Alliance PPP, composée du Groupe CET et de représentants des cellules PPP, a été créée pour promouvoir la création et le développement de cellules PPP dans toute la région et pour mieux faire comprendre les PPP et leurs objectifs. L'Alliance favorisera la réalisation des objectifs des PPP tels qu'ils sont exposés dans le Plan d'action final du Sommet de Johannesburg, qui attache une grande importance au rôle des PPP en tant qu'outil de développement durable. Elle soutient également un programme de renforcement des capacités et d'élaboration de projets pour le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sous l'égide du Pacte sur les investissements.

L'Alliance se compose de trois groupes de travail spécialisés dans la fourniture d'une aide pour la mise en place des PPP aux plans juridique et réglementaire, au niveau de la formation et dans les domaines économique et financier.

En septembre 2004 se tiendra à Barcelone (Espagne) la troisième réunion annuelle de l'Alliance PPP, sur le thème «Promouvoir les PPP dans les services urbains et municipaux». Pendant la période 2004-2005, la «Conférence régionale sur le Pacte de stabilité: améliorer le cadre juridique et réglementaire pour les PPP» devrait avoir lieu en Europe du Sud-Est, sous réserve des fonds disponibles. Des événements similaires seront organisés dans la période 2005-2007.

*Destinataires:* Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Alliance PPP, WP.5

### **1.1.2 Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement (Groupe PI)**

Le respect insuffisant des droits de propriété intellectuelle freine le développement économique en décourageant les entrepreneurs de chercher de nouvelles idées et de les transformer en projets commerciaux réussis. Le Groupe de la propriété intellectuelle (Groupe PI) a un double mandat: améliorer les régimes applicables en matière de propriété intellectuelle et faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle soient davantage à la portée des entreprises nationales et de leurs dirigeants. Pour ce faire, il organise des réunions consultatives, assure la formation des responsables de l'application des lois et informe les PME au sujet des procédures et pratiques nécessaires pour donner de la valeur à leur propriété intellectuelle. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de projets de soutien pour chaque pays, ce qui demande la coopération du Groupe consultatif. On compte actuellement huit projets de soutien en cours dans les pays suivants: Estonie; Lettonie; Lituanie; Fédération de Russie; Ukraine; Pologne; Kirghizistan; Serbie-et-Monténégro. Récemment, le Groupe a entrepris de contribuer à la formation des entreprises aux méthodes d'évaluation de leurs actifs en matière de propriété intellectuelle. Le Groupe comporte un certain nombre de sous-groupes dont un sur l'éducation, la formation et l'application durable qui a réalisé une analyse des programmes et matériels de formation existants produits par des organisations telles que l'OMD, l'IFPI, l'OEB ainsi que les programmes PHARE et TACIS. Ce travail est mené en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OMC, l'Union européenne, le CCI et l'OMD. Le Groupe PI a un administrateur de programme.

En 2004-2005, les activités à entreprendre comprendront deux séminaires de formation prévus au Kazakhstan et en République de Moldova ainsi que la Conférence régionale sur l'exploitation des droits de propriété intellectuelle à l'ère d'Internet qui sera accueillie les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2004 par le Gouvernement polonais. Des événements similaires seront organisés dans la période 2005-2007.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Groupe consultatif PI, WP.5

### **1.1.3 Ressources foncières au service du développement: Groupe consultatif de l'immobilier (GCI)**

Un système qui sécurise les droits fonciers et immobiliers contribue au développement économique. Toutes les économies du monde qui enregistrent de bons résultats sont dotées de systèmes et d'institutions solides en matière de propriété. Dans de nombreux pays en transition, les marchés fonciers et immobiliers sont encore fragiles. Les régimes de propriété ont été privatisés, mais l'insuffisance des achats, ventes et locations de biens immobiliers et de maisons entraîne une sous-évaluation de ces actifs dans la plupart des pays en transition. Ces biens servent rarement de garantie pour obtenir des prêts ou financer de nouvelles entreprises, comme dans les économies occidentales. Il est nécessaire de renforcer les institutions, lois et professions en matière de propriété pour aider les gens à transformer leurs actifs en capital. L'objectif essentiel du Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) est d'améliorer les politiques foncières dans l'intérêt du développement durable et de l'atténuation de la pauvreté. Le GCI a créé le

programme intitulé «Les ressources foncières au service du développement» pour mieux sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques au potentiel inexploité inhérent aux biens fonciers et immobiliers.

Les premier et deuxième Sommets du GCI qui se sont tenus à Rome sur ce thème ont examiné plusieurs points critiques concernant l'élargissement des droits de propriété pour soulager la pauvreté dans les pays en transition, tels que le développement du financement hypothécaire, l'amélioration des logements sociaux et l'élaboration de normes communes et transparentes pour évaluer les biens fonciers. Le premier Sommet est convenu de créer sous la direction de Hernando De Soto un groupe d'experts éminents de haut niveau, chargé d'établir un programme d'action à l'intention des gouvernements pour améliorer leurs politiques et contribuer à une meilleure utilisation des terres à des fins de développement. Plus de 30 pays ont participé à Rome à ces manifestations qui ont réuni également des représentants de la Commission européenne, de la Banque mondiale, de la BERD et de la FAO ainsi que d'ONG telles que le Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS) et la Fondation RICS. Le Groupe européen des associations d'expertises (TEGOVA) et la Fédération internationale des administrateurs de biens et conseils immobiliers (FIABCI) étaient également présents. Le Groupe reçoit une aide tant financière qu'en nature du secteur privé, notamment de Tecnoborsa, organisation italienne à but non lucratif.

En 2004, le Groupe d'experts de haut niveau s'emploiera à établir un rapport recensant des priorités pour promouvoir les droits fonciers et immobiliers en faveur des groupes à faible revenu, démunis et défavorisés. Un troisième sommet doit se tenir à l'automne 2004 à Rome. Des activités et des manifestations similaires seront organisées dans la période 2005-2007.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Groupe consultatif PI, WP.5

## **1.2 RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE**

Le Groupe de travail 8 aide les États membres, et en particulier les pays en transition, d'une part à s'attaquer aux problèmes que pose la restructuration des entreprises et des industries non compétitives et, d'autre part, à promouvoir les principes du développement durable dans l'industrie et ses différents secteurs.

### **1.2.1 Restructuration industrielle**

La restructuration industrielle est un élément clef des réformes économiques tant dans les pays à économie de marché que dans les pays dont l'économie est en transition. Grâce à ce mécanisme, les entreprises et les économies nationales peuvent s'intégrer dans les marchés régionaux et mondiaux. Il est important que des représentants des gouvernements et autres parties prenantes des pays de la région de la CEE échangent leurs points de vue et débattent des enseignements qu'ils ont tirés de la restructuration industrielle, ce qui pourrait conduire à concevoir des démarches communes et à accroître l'efficacité de cette restructuration, en particulier dans un contexte de transition économique. Des questions telles que le cadre

réglementaire, les aspects de la restructuration spécifiques à un secteur industriel donné, la gouvernance de l'entreprise, le financement de la restructuration, le rôle que peuvent jouer les nouvelles entreprises en facilitant la restructuration, et le regroupement industriel et territorial devraient être traités dans le cadre de ce domaine d'activité.

Dans le cadre de ce sous-programme, une série de manifestations seront organisées entre 2004 et 2007. Un atelier régional sur les aspects territoriaux de la restructuration industrielle est prévu dans la période 2004-2005. En outre, un atelier sur les pratiques de gestion propices à la restructuration industrielle sera organisé. Sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, le deuxième forum sur les aspects sociaux et le financement de la restructuration industrielle pourrait se tenir en 2005. Des événements similaires seront organisés en 2006-2007. À la suite de ces réunions, l'Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle s'efforcera d'élaborer des recommandations à l'intention des gouvernements des pays en transition.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés, en particulier de pays en transition

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle, Groupe de travail 8

### **1.2.2 Développement industriel durable – Développement écologique et économique durable de l'industrie chimique (CHEMISEED)**

Il devrait être mis fin au sous-programme CHEMISEED lors de la session que le WP.8 tiendra les 12 et 13 février 2004.

### **1.2.3 Système de gestion de la qualité**

L'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité aide les gouvernements et les entreprises, en particulier les PME, à appliquer des systèmes de gestion de la qualité afin de renforcer la compétitivité des entreprises de leur pays. À cette fin, l'Équipe de spécialistes étudie les pratiques et les politiques nationales les plus favorables aux systèmes d'assurance de la qualité et organise des échanges d'informations et de données d'expérience entre gouvernements et autres parties prenantes; recueille et analyse les informations sur l'utilisation de systèmes nationaux d'attribution de labels de qualité et de modèles d'excellence dans ce domaine; établit et cherche à promouvoir des critères de mesure de la compétitivité des entreprises; sensibilise à la question de la qualité; et cherche à promouvoir la création de centres de développement de la qualité.

Il convient de noter que l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité a organisé une réunion d'experts sur «La manière de devenir fournisseur de grandes sociétés nationales et transnationales» les 20 et 21 mars 2003 à Genève.

Elle étudiera la possibilité de produire un CD-ROM interactif pour l'évaluation écologique des entreprises conformément aux dispositions de la norme ISO 14000 et procédera à son adaptation aux conditions des pays en transition. En outre, elle effectuera une analyse

comparative des modèles et pratiques d'excellence pour les PME compte tenu du modèle européen d'excellence de la qualité de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (EFQM). Sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, un centre de gestion totale de la qualité pourrait être mis en place dans la Fédération de Russie sous les auspices de la CEE et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). De même, un centre de la qualité pour la Communauté d'États indépendants (CEI) pourrait être créé sous les auspices de la CEE. L'Équipe de spécialistes a décidé d'élaborer un modèle de système de gestion intégrée qui sera probablement appliqué dans le cadre d'un projet commun avec le WP.6.

Il a été proposé par le Bureau du WP.8 que l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité soit transférée au WP.6 dans le courant de l'année 2004. Si cette proposition est appliquée, cette activité n'existera plus dans le programme du WP.8.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, secteur privé, en particulier de pays en transition

*Échéance:* Activité permanente/2004

*Responsable:* Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité, WP.8

### **1.3 DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT**

Le Groupe de travail 8 aide les États membres, et en particulier les pays en transition, à créer un environnement propice à l'émergence et au développement de nouvelles entreprises en économie de marché. Il étudie également les questions liées à l'entrepreneuriat féminin et à l'entrepreneuriat en tant que moyen d'atténuer la pauvreté, facilite l'échange d'informations sur les meilleures pratiques dans ces secteurs et élabore des recommandations à l'intention des gouvernements. Le présent programme ne couvre pas les activités intéressant la création de PME, celles-ci étant exécutées par les mécanismes consultatifs régionaux.

#### **1.3.1 Développement des PME (exécuté par le Conseiller régional de la CEE sur l'entrepreneuriat et les PME)**

L'objectif principal de la stratégie de la CEE pour le développement des PME consiste à promouvoir l'expansion des PME en transition en favorisant leur développement dynamique et durable. L'objectif est de contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à la croissance du secteur des PME, à savoir un cadre directif et réglementaire favorable; des institutions solides et durables qui fournissent des services financiers et autres répondant à la demande des petites et moyennes entreprises; enfin, un meilleur accès des chefs d'entreprise à faible revenu et économiquement désavantagés (y compris les femmes, les pauvres des régions rurales, les jeunes familles, les personnes handicapées et les minorités ethniques) à des ressources financières et aux services d'aide aux entreprises.

Entre 2004 et 2007, la CEE continuera à recueillir des statistiques sur les PME et à analyser la situation des PME dans les différents pays en transition. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME organisera des forums sur les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes nationaux de promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays en transition, notamment celui qui portera sur l'expérience roumaine et slovaque, prévu le 31 mars 2004 à Genève, ainsi que des réunions d'experts sur l'analyse comparative des divers

aspects de l'environnement opérationnel des PME. Il continuera d'aider les gouvernements, les milieux d'affaires et les PME à saisir la portée et le potentiel commercial des liens entre les grandes entreprises, y compris les sociétés transnationales et les PME.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, secteur privé, associations de PME, en particulier de pays en transition, organisations internationales

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME, WP.8

### **1.3.2 Entrepreneuriat et atténuation de la pauvreté/entrepreneuriat des jeunes**

Ce sous-programme, orienté jusqu'ici vers la réduction de la pauvreté, est censé être réorienté vers l'entrepreneuriat des jeunes. Il visera à identifier les moyens d'action qui se sont avérés efficaces pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, à échanger des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne la promotion des activités entrepreneuriales des jeunes dans toute la région de la CEE et à formuler des recommandations à l'intention des gouvernements, en particulier ceux des pays en transition. Ce sous-programme est axé sur l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes en tant que moyen d'aider les pays en transition à pallier les conséquences néfastes du déclin économique et industriel sur les groupes vulnérables de la population.

Le secrétariat continuera entre 2004 et 2007 à s'appuyer sur les recommandations du Forum régional sur les jeunes d'août 2002 – et sur les mises à jour éventuelles de ces recommandations – pour encourager l'examen approfondi des problèmes relatifs à l'entrepreneuriat des jeunes et donner aux gouvernements des conseils afin de faciliter cet entrepreneuriat. Les possibilités d'un partenariat efficace entre le secteur public et le secteur privé dans ce domaine seront pleinement examinées. Le secrétariat étudiera la possibilité d'organiser de nouveaux ateliers et de nouveaux forums régionaux sur l'entrepreneuriat des jeunes en coopération avec d'autres organisations internationales telles que l'OCEMN et la Fondation Konrad Adenauer.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, associations de jeunes, en particulier de pays en transition, organisations internationales

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté, WP.8

### **1.3.3 Entrepreneuriat féminin**

Ce sous-programme vise à coordonner l'action des États membres pour encourager la participation des femmes au développement de l'entreprise et à améliorer l'accès des femmes chefs d'entreprise aux ressources financières, à l'information et aux réseaux internationaux. L'Équipe de spécialistes aidera les États membres à promouvoir l'entrepreneuriat féminin grâce à: i) une évaluation de la situation des femmes chefs d'entreprise dans les différents pays, ii) un

examen des politiques nationales et un inventaire des meilleures pratiques, et iii) l'élaboration de directives et de recommandations relatives à la politique à mener.

Le deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise s'est tenu à Genève les 17 et 18 mars 2003. Il sera suivi par le Forum sous-régional des femmes chefs d'entreprise qui aura lieu à Istanbul (Turquie) en mai 2004. Le secrétariat élaborera une publication sur l'entrepreneuriat féminin en Europe orientale et dans les pays de la CEI en s'appuyant sur une sélection de documents établis pour le deuxième Forum CEE des femmes chefs d'entreprise et pour les réunions de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin. La possibilité d'organiser par la suite des forums sous-régionaux des femmes chefs d'entreprise sur des thèmes précis sera envisagée dans la période 2004-2005. Des activités et manifestations similaires seront organisées dans la période 2006-2007.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, associations féminines, en particulier de pays en transition

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin, WP.8

## **1.4 NOUVELLE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR**

Au titre de ce sous-programme, le Groupe de travail 8 fournit des renseignements et contribue à sensibiliser les États membres, en particulier les pays en transition, à la nouvelle économie qui est largement tributaire de l'apport de capital intellectuel et de l'innovation. Il aide également les États membres à évaluer leur état de préparation à l'économie fondée sur le savoir. Cette évaluation permettra d'identifier les lacunes de l'infrastructure matérielle, des systèmes d'information et du cadre réglementaire dans la perspective de l'innovation et de l'application des technologies nouvelles.

### **1.4.1 Développement de l'économie numérique**

Dans le cadre de ce sous-programme, on étudie les conséquences de la nouvelle économie numérique sur les sociétés des pays membres ainsi que les potentialités et les défis qui en résultent pour le progrès économique et social. Il vise à aider les États membres à utiliser les technologies de l'information et de la communication, à tirer parti des avantages économiques découlant de cette utilisation et à s'intégrer dans la nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir. À cette fin, le secrétariat de la CEE et celui de l'Union internationale des télécommunications sont convenus de coopérer davantage par le biais d'un Mémorandum d'accord sur le développement de l'économie de l'information mettant particulièrement l'accent sur la politique et la réglementation électroniques.

L'Équipe de spécialistes sur le développement de l'entreprise via l'Internet participera entre 2004 et 2007 à l'organisation de diverses manifestations concernant l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le développement de l'entreprise via l'Internet et l'administration électronique. Sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, le secrétariat poursuivra l'exécution du projet CEE/UE sur le développement du cybertravail en Europe centrale et orientale (le développement du cybertravail vise à promouvoir de nouvelles méthodes de travail grâce à des outils d'information et de communication tels que le télétravail et le travail mobile). Afin d'évaluer de manière approfondie le potentiel des pays en transition en matière de

développement de l'économie numérique, l'Équipe établira en 2004 un rapport récapitulatif sur l'état de l'économie de l'information dans les pays déjà traités. Des rapports supplémentaires seront examinés entre 2005 et 2007.

*Bénéficiaires:* Gouvernements, secteur privé, en particulier de pays en transition

*Échéance:* Activité permanente

*Responsable:* Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via l'Internet, WP.8

## **1.5 PUBLICATIONS**

Le sous-programme du développement de l'industrie et de l'entreprise pour 2004-2007 comporte un certain nombre de publications en série et isolées. Ces dernières fourniront des renseignements sur les meilleures pratiques dans les domaines pertinents et seront utilisées à titre de référence.

### **1.5.1 Publications en série**

- Meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2006)
- Rapport sur l'économie fondée sur le savoir (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2006)

### **1.5.2 Publications isolées**

- Questions relatives à la gouvernance de l'entreprise (1 numéro en 2004-2005, 1 en 2006-2007)
- Évolution du secteur de la communication électronique d'information (1 numéro en 2004-2005)
- Développement des entreprises dans les pays en transition (1 CD-ROM en 2004-2005)
- Les marchés immobiliers dans les pays en transition (1 CD-ROM en 2004-2005, 1 en 2006-2007)
- Questions relatives à la restructuration industrielle et au développement des entreprises, y compris l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes (2 numéros dont 1 en 2005 et 1 en 2007)

- Brochure d'information sur le développement de l'économie fondée sur le savoir (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2006)
- Financement de la restructuration industrielle dans la région de la CEE (1 numéro en 2005)
- Éléments de l'économie fondée sur le savoir (1 numéro en 2004-2005 et 1 numéro en 2006-2007)

-----